Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	20
votants	24

OBJET :

N°DCM2023-77

Finances : Décision Modificative n°1 au B.P. 2023

L'an deux mille vingt-trois -----
le dix-neuf décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président) ;** Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Eddi ETIENNE, Jean-Claude BESSON, François GONON, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Stéphane BOUVARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de prendre en compte divers impératifs économiques et budgétaires et de tenir compte de dépenses nouvelles non prévues au budget, une décision modificative est nécessaire, dans l'enveloppe globale du budget primitif 2023.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

➢ Approuve comme suit la Décision Modificative n°1 au Budget Général :

Section d'Investissement dépenses :

. 2051 – Concessions et droits similaires (logiciels)	+ 18.000,00 €
. 21316 – Equipement du cimetière	+ 13.000,00 €
. 2152 – Installations de voirie	+ 2.000,00 €
. 2183 – Matériel de bureau et informatique	+ 5.000,00 €
. 2184 – Mobilier	+ 55.000,00 €
. 2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 5.000,00 €
. 2313 – Constructions	-98.000,00 €

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 21/12/2023

Publié le : 21/12/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Section de fonctionnement dépenses :

. 6156 – Maintenance	+ 12.000,00 €
. 6227 – Frais d'actes et de contentieux	+ 5.000,00 €
. 6232 – Fêtes et cérémonies	+ 10.000,00 €
. 62876 – Redevances à CCPR	+ 3.000,00 €
. 63512 – Taxes foncières	+ 7.000,00 €
. 6512 – Informatique en nuage	+ 20.000,00 €
. 6542 – Créances éteintes	500,00 €
.739115 – Prélèvement au titre de la loi SRU	+ 38.500,00 €
.739223 – FPIC	-49.000,00 €
.60612 – Energie Electricité	-43.000,00 €
. 6541 – Créances admises en non-valeur	- 4.000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Stéphane BOUVARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)